



Justificatif pension alimentaire

Par **fonch**, le **02/02/2010** à **10:11**

Bonjour à tous, j'ai versé à ma fille pour l'année 2008 une pension alimentaire que j'ai déclaré sur ma feuille d'imposition. Cette pension à été versée tous les mois en liquide. Ma fille à fait une déclaration sur l'honneur attestant que la pension lui a bien été versée mais le service des impots me disent qu'une déclaration sur l'honneur n'est pas un justificatif. Comment puis-je prouver que la pension lui a bien été versée étant donné que je ne possède pas de talons de chèque ni virement bancaire puisque c'était réglé en liquide? Merci pour votre réponse.